



FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

Règlement Particulier du championnat

Division d'Excellence HOMMES (DEXH)

Saison Sportive 2024/2025



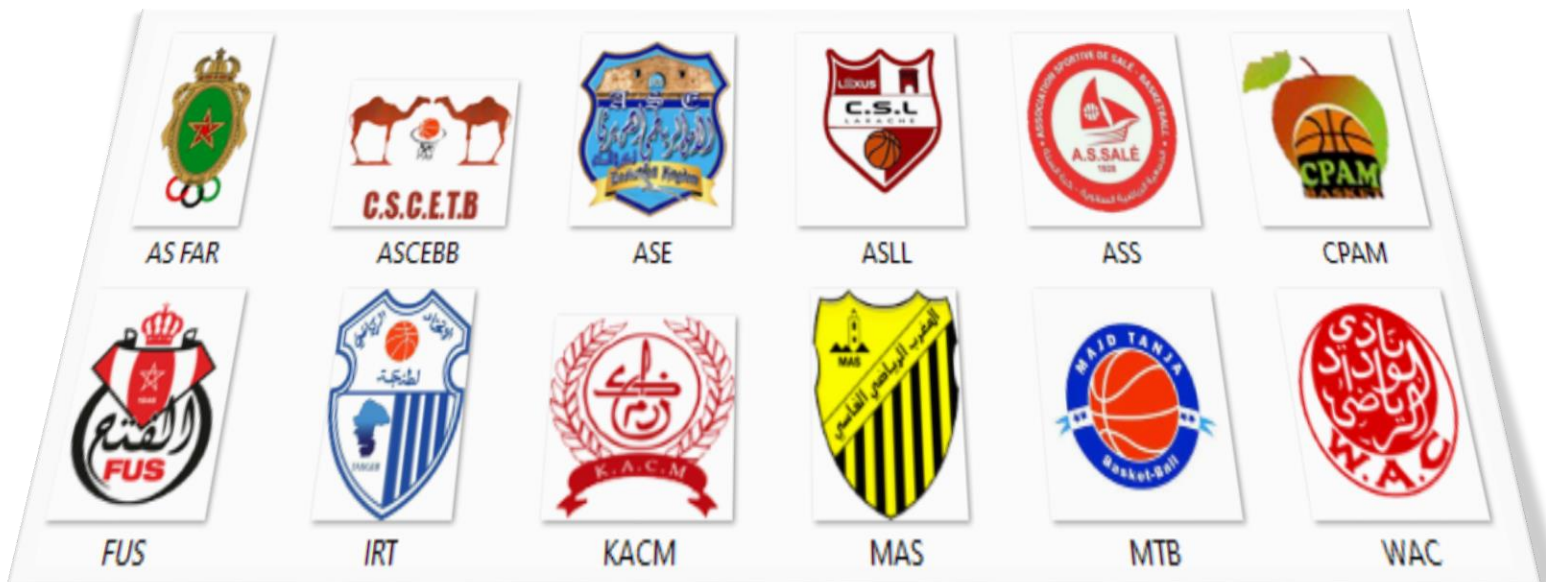
Article 1. : Organisation

La FRMBB organise, conformément aux textes la régissant, le Championnat du Maroc de la Division d'Excellence « Hommes » (DEXH) qui est ouvert aux associations sportives qui lui sont affiliées, ayant réglé leurs cotisations dans les délais impartis et qui sont régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Ces associations doivent présenter le nombre d'équipes défini dans les Règlements Généraux de la FRMBB.

Article 2. : Constitution

12 équipes participeront à cette compétition en un seul groupe sur tout le territoire du Royaume.





FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

Règlement Particulier du championnat

Division d'Excellence HOMMES (DEXH)

Saison Sportive 2024/2025



Article 3. : Système de l'épreuve

Cette compétition se déroulera en deux phases dont :

- Phase classique
- Deuxième Phase :
 - Play OFF
 - 1/2 Finales
 - Finale
 - Classements
- Relégation en division inférieure

Article 4. : Phase classique

Les 12 équipes disputeront des rencontres en aller et retour selon le calendrier établi par la FRMBB suite au tirage au sort du 03 Octobre 2024.



TIRAGE AU SORT

Division d'Excellence Hommes (DEX-H)
Saison 2024-2025



FUS – ASS – MAS – IRT – WAC – ASCEBB – AS FAR – MTB – ASLL – KACM – ASE – CPAM

Journée -1-			Journée -2-			Journée -3-			Journée -4-			Journée -5-			Journée -6-		
IRT	#	ASS	FUS	#	IRT	IRT	#	ASCEBB	ASLL	#	IRT	IRT	#	AS FAR	WAC	#	IRT
FUS	#	MTB	ASCEBB	#	ASS	ASLL	#	FUS	AS FAR	#	ASCEBB	WAC	#	ASLL	CPAM	#	AS FAR
MAS	#	ASCEBB	MTB	#	ASLL	ASS	#	AS FAR	FUS	#	WAC	ASCEBB	#	CPAM	ASLL	#	KACM
ASLL	#	ASE	AS FAR	#	MAS	WAC	#	MTB	CPAM	#	ASS	KACM	#	FUS	ASE	#	ASCEBB
KACM	#	AS FAR	ASE	#	WAC	MAS	#	CPAM	MTB	#	KACM	ASS	#	ASE	FUS	#	MAS
WAC	#	CPAM	CPAM	#	KACM	KACM	#	ASE	ASE	#	MAS	MAS	#	MTB	MTB	#	ASS
Journée -7-			Journée -8-			Journée -9-			Journée -10-			Journée -11-					
IRT	#	CPAM	KACM	#	IRT	IRT	#	ASE	MAS	#	IRT	IRT	#	MTB	ASS	#	MAS
KACM	#	WAC	ASE	#	CPAM	MAS	#	KACM	MTB	#	ASE	ASLL	#	ASS	ASE	#	FUS
AS FAR	#	ASE	WAC	#	MAS	CPAM	#	MTB	KACM	#	ASS	FUS	#	CPAM	ASCEBB	#	KACM
MAS	#	ASLL	MTB	#	AS FAR	ASS	#	WAC	FUS	#	CPAM	WAC	#	ASCEBB	CPAM	#	ASLL
ASCEBB	#	MTB	ASLL	#	ASS	AS FAR	#	FUS	ASLL	#	AS FAR	ASLL	#	AS FAR	AS FAR	#	WAC
ASS	#	FUS	FUS	#	ASCEBB	ASCEBB	#	ASLL									



Tirage au Sort
FRMBB
DEX-H



FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

Règlement Particulier du championnat

Division d'Excellence HOMMES (DEXH)

Saison Sportive 2024/2025



À l'issue de ces rencontres, les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place seront retenues pour disputer les rencontres des Play OFF.

Tandis que les équipes classées de la 11^{ème} et la 12^{ème} place de se verront reléguées en 1^{ère} Division Nationale Hommes (1DNH).

Article 5. : Deuxième Phase :

• Play OFF :

Les huit équipes retenues formeront à nouveau, deux autres Groupes composés comme suit :

P.OFF 1 : Composé des équipes classées (1^e + 4^e + 6^e + 8^e)

P.OFF 2 : Composé des équipes classées (2^e + 3^e + 5^e + 7^e)

Les équipes des groupes ainsi créés se rencontreront entre elles en matchs Aller/Retour, selon le programme ci-après :

- Les matchs « Aller » se disputeront chez l'équipe classée 4^e pour les **P.OFF 1** et 3^e pour les **P.OFF 2**.
- Les matchs « Retour » se disputeront chez l'équipe classée 1^e pour les **P.OFF 1** et 2^e pour les **P.OFF 2**.

A	P.OFF 1		P.OFF 2		R
1	8 ^e # 1 ^e	6 ^e # 4 ^e	7 ^e # 2 ^e	5 ^e # 3 ^e	1
2	1 ^e # 6 ^e	4 ^e # 8 ^e	5 ^e # 2 ^e	7 ^e # 3 ^e	2
3	4 ^e # 1 ^e	8 ^e # 6 ^e	3 ^e # 2 ^e	7 ^e # 5 ^e	3

Un classement sera établi à l'issue des rencontres de ce premier tour des Play OFF.

Ainsi, les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des Groupes **P.OFF1** et **P.OFF2** seront qualifiées pour les demi-finales tandis que les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} des Groupes **P.OFF1** et **P.OFF2** disputeront le classement de la 5^{ème} à la 8^{ème} place.



FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

Règlement Particulier du championnat

Division d'Excellence HOMMES (DEXH)

Saison Sportive 2024/2025



● Demi-finales :

Les demi-finales seront disputées en 3 rencontres (aller/retour) avec 2 matchs gagnants selon le programme ci-après :

½ Finale 1

- 1^{er} Match aller : « 2^{ème} POFF1 # 1^{er} POFF2 »
- 2^{ème} Match retour : « 1^{er} POFF2 # 2^{ème} POFF1 »
- 3^{ème} Rencontre éventuelle chez l'équipe qui a eu le meilleur classement lors de la phase classique.

½ Finale 2

- 1^{er} Match aller : « 2^{ème} POFF2 # 1^{er} POFF1 »
- 2^{ème} Match retour : « 1^{er} POFF1 # 2^{ème} POFF2 »
- 3^{ème} Rencontre éventuelle chez l'équipe qui a eu le meilleur classement lors de la phase classique.

Ainsi, les équipes gagnantes de ce tour seront qualifiées pour la grande Finale, tandis que les équipes perdantes disputeront le match de classement pour la 3^{ème} et 4^{ème} place.

● Finale :

La Finale sera disputée en 5 rencontres avec 3 matchs gagnants entre les deux vainqueurs des ½ Finales.

(Meilleur vainqueur des ½ Finales nommé « A », l'autre vainqueur nommé « B »)

- 1^{er} Match aller chez l'équipe nommée : « B »
- 2^{ème} Match retour chez l'équipe nommée : « A »
- 3^{ème} Match retour chez l'équipe nommée : « B »
- 4^{ème} Match retour chez l'équipe nommée : « A »
- 5^{ème} Rencontre éventuelle chez l'équipe qui a eu le meilleur classement lors de la phase classique.

Les résultats de ces 3 ou 4 ou 5 rencontres détermineront **le Champion du Maroc en titre de la Division d'Excellence Hommes.**



FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

Règlement Particulier du championnat

Division d'Excellence HOMMES (DEXH)

Saison Sportive 2024/2025



• Classements :

a. Classement pour la 3^{ème} et la 4^{ème} place :

Ce match de classement sera disputé en match unique chez l'équipe la mieux classée des 2 équipes perdantes aux ½ Finales.

Mieux classée des perdants aux ½ Finales # L'autre perdant aux ½ Finales

b. Classement de la 5^{ème} à la 8^{ème} Place :

Il sera établi entre les équipes du même classement dans les deux **Groupes P.OFF 1** et **P.OFF 2**.

- Le classement à la 5^{ème} et la 6^{ème} place sera disputé en match unique chez l'équipe la mieux classée des 2 équipes classées 3^{èmes} des Groupes **P.OFF 1** et **P.OFF 2**.
- Le classement à la 7^{ème} et la 8^{ème} place sera disputé en match unique chez l'équipe la mieux classée des 2 équipes classées 4^{èmes} des Groupes **P.OFF 1** et **P.OFF 2**.

c. Classement à la 9^{ème} et à la 10^{ème} Place :

Il sera établi suite au classement de la phase classique.

Article 6. : Relégation en Division inférieure

Suite au classement de la phase classique, les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} seront reléguées directement en **1DNH**.

Fait à Rabat le, 3 Octobre 2024

CPOC

Le Président

Kamal ABDOUH

